

REPUBLIQUE DU TOGO



ENQUETE A INDICATEURS MULTIPLES

DOCUMENT-PROJET

Lomé, 30 Septembre 2005

TABLES DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2. OBJECTIFS DU PROJET	4
3. METHODOLOGIE	4
3.1 Echantillonnage	4
3.1.1 Base de sondage.....	4
3.1.2 Détermination de la taille de l'échantillon	4
3.1.3 Sélection de l'échantillon.....	5
3.1.4 Dénombrement des ménages	5
3.2 Adaptation du questionnaire	5
3.2.1 Questionnaire ménage	6
3.2.2 Questionnaire individuel femme.....	9
3.2.3 Questionnaire individuel enfant.....	11
3.3 Déroulement des opérations sur le terrain	13
3.3.1 Formation des agents de collecte.....	13
3.3.2 Campagne de sensibilisation avant et pendant les travaux de collecte	13
3.3.3 Enquête pilote.....	14
3.3.4 Travaux de collecte des données.....	14
3.4 Traitement des données de l'enquête	14
3.5 Analyse et publication des résultats de l'enquête	15
4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ENQUETE MICS3–2005.....	15
5. RESULTATS ATTENDUS.....	17
5.1 Contenu (suggéré) du rapport final.....	17
5.2 Utilisation des données.....	17
6. CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES.....	18
BUDGET MICS3 TOGO	19

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Togo faisant partie des pays qui ont souscrit aux objectifs d'un Monde Digne des Enfants (MDE) et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a réalisé les deux dernières enquêtes à indicateurs multiples en 1995 et en 2000 et se propose de mener la présente enquête par le truchement de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Ministère du Développement et l'Aménagement du Territoire.

La république togolaise compte parmi les pays de la sous région où l'existence des données récentes et fiables devient assez rare. En effet le dernier recensement de la population et de l'habitat remonte en 1981 ; l'enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS 1) en 1995, l'Enquête Démographique et de Santé en 1998 et MICS 2 en 2000. Aussi, la carence des données actualisées sur la situation sociale récente des enfants et des femmes rend aléatoire l'appréciation des progrès réels accomplis en terme d'amélioration sensible dans la survie, le développement et la protection des enfants et des femmes.

L'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples est un programme d'enquêtes sur les ménages conçu par l'UNICEF pour aider les pays à combler les lacunes des données sur l'observation du développement humain en général et la situation des enfants et des femmes en particulier. Une MICS permet de produire des données statistiquement satisfaisantes et comparables au plan international d'indicateurs de développement social tels que les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est un instrument souple qui est relativement peu onéreux à mettre en œuvre.

Le premier rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) élaboré en août 2003 a fait ressortir les tendances à l'aggravation des phénomènes de pauvreté et une nette dégradation des services sociaux de base. Le revenu par habitant est estimé à 310 dollars US en 2003.

Sur la base des données de l'enquête budget-consommation de 1987-1989, l'incidence de la pauvreté a été estimée en l'an 2000 à 72,2% et celle de l'extrême pauvreté à 57,4%. L'incidence de la pauvreté varie de 50% à Lomé à 85,9 % dans les zones rurales de la région des Savanes. Les données sur la pauvreté sont très anciennes et ne permettent pas d'apprécier la situation réelle.

La réalisation de l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (MICS) en 2005 au Togo se justifie par le besoin de connaître la situation réelle des indicateurs sociaux en matière de survie, d'éducation et de protection des enfants et des femmes dans le cadre des engagements pris par le Togo à l'égard des enfants lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, ainsi que d'autres engagement importants tels que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA et les objectifs d'Abuja concernant le paludisme . afin d'améliorer les connaissances sur les progrès accomplis au Togo vis-à-vis des engagements mondiaux (OMD, MDE)). Les résultats de cette enquête seront fort utiles pour l'actualisation du Bilan commun de pays prévu en 2005 (CCA) par toutes les agences des Nations Unies et du Document Final de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

La réalisation de la MICS3 répond également à une exigence internationale. En effet, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé d'organiser, en 2007, une session spéciale sur les enfants, consacré essentiellement à l'examen des progrès accomplis par les Etats/Gouvernements dans la mise en œuvre de Déclaration et du Plan d'action pour << Un monde digne des enfants>>. Les résultats de cette revue seront présentés à cette session par le Secrétaire Général des Nations Unies. Les gouvernements sont invités à élaborer des rapports nationaux sur le suivi de la session spéciale sur les enfants et sur les progrès accomplis à mi-parcours.

2. OBJECTIFS DU PROJET

La présente enquête qui s'inscrit dans le cadre du Programme de Coopération Gouvernement du TOGO - UNICEF pour la période 2002-2006 vise principalement à :

- Disposer de données récentes, pertinentes, désagrégées par sexe et par région en vue d'aider, le Gouvernement et les partenaires au développement, à la planification de leurs interventions en faveur des populations en général, des enfants et des femmes en particulier ;
- Evaluer les résultats atteints vis-à-vis des 5 priorités du Plan Stratégique à Moyen Terme 2002-2005 de l'UNICEF et des engagements issus d'autres conférences internationales;
- Disposer des informations actualisées et pertinentes pour la finalisation et le suivi de la mise en oeuvre : i) du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté; ii) du Plan National d'Education Pour Tous (PNA-EPT), iii) du UNDAF 2004-2006, iv) du document d'appel consolidé inter agence pour l'assistance humanitaire 2004 ; (v) du programme du fonds global de lutte contre le VIH/SIDA 2003-2007 ;
- Evaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et pour un « Monde Digne des Enfants » (MDE);
- Renforcer le suivi du programme au niveau national et local et améliorer la programmation des actions futures;
- Renforcer les capacités nationales et institutionnelles et sensibiliser les populations et les décideurs sur les manifestations de la pauvreté des familles et des groupes vulnérables.

3. METHODOLOGIE

3.1 Echantillonnage

3.1.1 Base de sondage

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale dispose d'un fichier informatisé de la base de sondage constituée par les travaux cartographiques et de pré dénombrement de 1997 en prélude au recensement de 1998 qui malheureusement ne s'est pas réalisé à cause de la non mise à disposition des fonds de l'Union Européenne.

Pour la réalisation de MICS 3 et pour une dispersion de l'échantillon un peu plus de 300 grappes seront tirées au premier degré à partir de la liste des zones de dénombrement établie en 1997.

Compte tenu de la dynamique de la population, une révision de la base de sondage devra être effectuée. Ainsi, il y aura une mise à jour de la base de la liste des ménages après le tirage des grappes.

3.1.2 Détermination de la taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon sera déterminée par le biais de l'approche méthodologique présentée dans le manuel pratique pour les enquêtes par grappes à indicateurs multiples élaboré par le siège de l'UNICEF ; la taille moyenne des ménages au Togo étant de 5,4 personnes, et en fixant une précision de 12 %, la taille de l'échantillon sera comprise entre 5000 et 6000 ménages.

3.1.3 Sélection de l'échantillon

Le Togo est divisé en cinq régions, et chaque région est ensuite divisée en préfectures qui se composent de villes (milieu urbain) et de cantons et villages (milieu rural). Dans le cadre de l'enquête MISCS 3 le Togo sera subdivisé en six domaines d'études ; l'échantillon sera représentatif au niveau régional et au niveau des milieux urbain et rural. Les résultats régionaux seront pondérés pour avoir les résultats au niveau national. Les domaines de l'étude sont

- Lomé, la capitale du pays,
- Région Maritime sans la ville de Lomé,
- Région des Plateaux,
- Région Centrale,
- Région de la Kara,
- Région des Savanes.

Au sein de chaque région, il sera procédé à une stratification selon le milieu de résidence (milieu urbain et milieu rural) et il est possible de faire des sous strates, Lomé selon les types d'habitat (habitat précaire et habitat moderne)

Dans chaque strate, la méthode d'échantillonnage qui sera utilisée est l'échantillonnage aléatoire à deux degrés avec Probabilité Proportionnelle à la Taille (PPT).

Au premier degré, on procédera au tirage des Zones de dénombrement (ZD) à l'intérieur des strates avec une PPT en calculant les populations cumulées et le pas de tirage et en choisissant un nombre aléatoire compris entre 1 et l'intervalle de tirage qui permet de sélectionner la première ZD. On effectuera ensuite la sélection des autres ZD en ajoutant à chaque fois à ce nombre, l'intervalle de tirage. Lorsque l'on tire des ZD de taille trop grande, il est procédé à la segmentation en 2, 3, 4 ou plus pour obtenir des ZD dont la taille soit d'environ 1000 personnes.

Au second degré, on procédera au tirage des ménages devant constituer l'échantillon à enquêter, selon la même procédure décrite ci-dessus pour le tirage des ZD. Cette méthode consiste à réaliser la cartographie et le dénombrement ou l'énumération des sites d'enquêtes (ZD) et à numéroter tous les ménages qui s'y trouvent.

3.1.4 Dénombrement des ménages

Avant le début de l'enquête, une mise à jour des ZD sélectionnées sera entreprise (cartographie et énumération) de façon à disposer de listes de ménages à jour pour la sélection au niveau central de l'échantillon de ménages. La mise à jour sera exécutée par 5 équipes, chacune composée de quatre énumérateurs, pendant une période d'environ un mois et demi. Des cadres de la DGSCN seront désignés pour superviser les activités des équipes d'énumération. La DGSCN organisera une formation des agents de terrain pendant 2 jours avant de démarrer le travail sur le terrain.

La DGSCN mettra à la disposition du personnel d'énumération le matériel, les locaux ainsi que les véhicules pour les activités de terrain. En plus, au moins trois (3) véhicules seront nécessaires pour la supervision de cette activité.

3.2 Adaptation du questionnaire

Le questionnaire MICS-3 du Togo sera établi à partir du modèle proposé par le siège de l'UNICEF. Les questionnaires seront adaptés selon les besoins spécifiques du pays et validés au cours d'un atelier national au cours duquel toute la méthodologie de l'enquête (échantillonnage, questionnaire, formation des agents, organisation des travaux de terrain, exploitation informatique et production des résultats) sera présentée, discutée et adoptée. L'atelier national sur la méthodologie qui regroupera les techniciens et les experts des différents départements

ministériels et des agences du Système des Nations Unies pourrait être organisé dans le courant du mois de septembre 2005. Les modules et les variables qui seront retenus dans le questionnaire découleront du choix des indicateurs à mesurer conformément aux objectifs de l'enquête.

Trois types de questionnaires seront utilisés pour l'enquête MICS-3:

- le questionnaire ménage ;
- le questionnaire pour l'interview des femmes âgées de 15 à 49 ans;
- le questionnaire destiné à collecter les informations relatives aux enfants de moins de 5 ans.

A partir du modèle standard proposé par le Siège de l'UNICEF (New York) pour les enquêtes MICS-3, la Direction Technique de l'Enquête procédera à l'adaptation de ces questionnaires aux réalités du Togo et les résultats seront validés au cours d'un atelier national. Comme en 2000, les trois types de questionnaire de la MICS-3 permettront de collecter les informations suivantes :

3.2.1 Questionnaire ménage

Il permet de dresser la liste de tous les membres du ménage, de collecter des informations sur leurs caractéristiques socio-démographiques de base, et des informations sur les caractéristiques des logements.

Il comprend neuf (9) modules :

- a) le panneau d'information sur le ménage ;
- b) la feuille d'enregistrement du ménage ;
- c) l'éducation ;
- d) l'eau et Assainissement ;
- e) les caractéristiques du ménage ;
- f) les Moustiquaires traités aux insecticides ;
- g) les enfants vulnérables et orphelins du fait de SIDA,
- h) le travail des enfants ;
- i) l'iodation du sel.

Les données collectées au niveau du ménage, permettront, en particulier, de mesurer :

3.2.1.1 Au niveau des caractéristiques démographiques :

- ♦ Distribution de la population par âge et sexe ;
- ♦ Taille et composition des ménages par sexe;
- ♦ Proportion de femmes chef de ménage.

3.2.1.2 Dans le domaine de l'éducation

- ♦ Proportion des enfants ayant atteint l'âge officiel d'entrée au primaire et qui sont inscrits à l'école primaire à cet âge,
- ♦ Taux Brut de Scolarisation au primaire par sexe,
- ♦ Taux Net de Scolarisation au primaire par sexe,
- ♦ Taux Brut de Scolarisation au secondaire par sexe,
- ♦ Taux Net de Scolarisation au secondaire par sexe,
- ♦ Indice d'équité (ratio fille/garçon) pour l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure,
- ♦ Taux d'achèvement en 6^{ème} année du primaire (CM2),

- ◆ Taux d'achèvement du cycle primaire (sans redoublement),
- ◆ Taux d'abandon scolaire sur un an,
- ◆ Taux d'abandon scolaire global,
- ◆ Pourcentage des abandons par niveau atteint et par sexe,
- ◆ Pourcentage des enfants n'ayant jamais été à l'école par sexe ;
- ◆ Pourcentage des personnes âgées de 5 ans ou plus selon leur niveau d'instruction,
- ◆ Pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont alphabétisées, par sexe,
- ◆ Pourcentage des femmes alphabétisées,

3.2.1.3 En ce qui concerne le travail des enfants

- ◆ Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui travaillent
- ◆ Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans travailleurs mais qui vont à l'école (enfants travailleurs qui étudient aussi),
- ◆ Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui fréquentent un établissement scolaire mais qui sont impliqués dans les travaux domestiques,

3.2.1.4 Dans le domaine de la protection des enfants

- ◆ Pourcentage d'enfants handicapés par sexe et par âge ;
- ◆ Pourcentage d'enfants handicapés et qui sont scolarisés ;
- ◆ Pourcentage des enfants âgés de 2 à 9 ans qui ont connu (victime) au moins un type de vulnérabilité ;
- ◆ Pourcentage d'enfants ayant été victime de violence familiale,
- ◆ Pourcentage d'enfants ayant été victime de violence à l'école ;
- ◆ Pourcentage d'enfants de 5 à 14 ans ayant été victime d'abus ou d'exploitation sexuel.

3.2.1.5 Dans le domaine de l'Eau /Assainissement

- Pourcentage de la population utilisant une source d'eau de boisson salubre (potable) ;
- Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau de boisson à moins 500 m ;
- Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau de boisson à moins de 30 mn;
- Pourcentage des ménages qui disposent d'une installation sanitaire ;
- Pourcentage de la population qui utilise des latrines adéquates (taux de latrinisation) ;
- Pourcentage de la population qui se lave les mains après la toilette ;
- Pourcentage des enfants de moins de 4 ans dont les selles sont évacuées.

3.2.1.6 Concernant les caractéristiques du ménage

Ces informations combinées à d'autres données collectées au cours de l'enquête permettent de calculer l'**Indice de pauvreté** de la population.

- ◆ La religion du chef de ménage
- ◆ La langue maternelle du chef de ménage
- ◆ L'ethnie du chef de ménage
- ◆ Les matériaux de construction ;
- ◆ Le type de combustible ;
- ◆ La disponibilité de l'électricité ;
- ◆ La possession de biens durables ;
- ◆ La possession de moyens de transport.

3.2.1.7 Concernant le paludisme

- ◆ Possession de moustiquaires (imprégnées ou non) ;
- ◆ Traitement des moustiquaires ;

- ◆ Utilisation des moustiquaires par type d'utilisateur (enfants, femmes).

3.2.1.8 En ce qui concerne les orphelins

- ◆ Proportions d'enfants orphelins et d'enfants en garde ;
- ◆ Ratio orphelins scolarisés / non orphelins scolarisés.

3.2.1.9 Iodation du sel

- ◆ Accès des ménages au sel iodé.

3.2.2 Questionnaire individuel femme

Il comprend les 11 modules suivants :

- a) caractéristiques socio-démographiques des femmes,
- b) mortalité des enfants,
- c) l'Anatoxine Tétanique (TT)
- d) santé de la mère et du nouveau né,
- e) union mariage et polygamie,
- f) sécurité de la propriété pour femme
- g) contraception
- h) excision,
- i) Violence Domestique,
- j) comportement sexuel,
- k) VIH/sida.

Les données collectées au niveau des femmes de 15-49 ans, permettront, en particulier, d'estimer des indicateurs en rapport avec :

3.2.2.1 Les caractéristiques socio-économiques et démographiques des femmes :

- ◆ Religion
- ◆ Niveau d'instruction ;
- ◆ Niveau alphabétisation ;
- ◆ Emploi (type d'emploi type de revenus, utilisation des revenus, participation aux dépenses du ménage) ;

3.2.2.2 Les relations entre les sexes :

- ◆ Prise de décision au niveau du ménage
- ◆ Opinions concernant la violence domestique ;
- ◆ Opinions concernant le refus des rapports sexuels dans le couple.

3.2.2.3 Les indicateurs démographiques :

- ◆ Taux de fécondité ;
- ◆ Fécondité des adolescentes ;
- ◆ Intervalle intergénéral ;
- ◆ Age à la première naissance ;
- ◆ Mortalité infantile et juvénile ;

3.2.2.4 Les déterminants de la fécondité :

- ◆ Etat matrimonial ;
- ◆ Age au mariage ;
- ◆ Polygamie ;
- ◆ Préférences en matière de fécondité ;
- ◆ Désir de limiter les naissances ;
- ◆ Nombre idéal d'enfants ;
- ◆ Fécondité désirée ;

3.2.2.5 La contraception

- ◆ Connaissance des méthodes contraceptives ;
- ◆ Utilisation passée de la contraception ;
- ◆ Prévalence contraceptive ;
- ◆ Utilisation future de la contraception ;
- ◆ Besoins non satisfaits en matière de contraception ;
- ◆ Sources de la contraception ;
- ◆ Information au sujet de la contraception.

3.2.2.6 La santé de la mère et du nouveau-né

- ◆ Problèmes pour se soigner ;
- ◆ Soins prénatals : fréquence, contenu ;
- ◆ Conditions d'accouchement ;
- ◆ Soins postnatals.

3.2.2.7 Le paludisme :

- ◆ Prévention du paludisme pendant la grossesse ;
- ◆ Utilisation de moustiquaire pendant la grossesse ;

3.2.2.8 L'allaitement et nutrition

- ◆ Fréquence et durée de l'allaitement (exclusif ou non) ;
- ◆ Introduction des compléments nutritionnels (âge et type d'aliments) ;
- ◆ Teneur des aliments en vitamine A ;
- ◆ Complémentation en fer pendant la grossesse ;

3.2.2.9 L'excision

- ◆ Connaissance de l'excision ;
- ◆ Prévalence de l'excision par type de procédure chez les femmes enquêtées et leur fille ;
- ◆ Age à l'excision des femmes et des filles ;
- ◆ Type de personne ayant pratiqué l'excision ;
- ◆ Complications ;
- ◆ Avantages et inconvénients de la pratique ;
- ◆ Opinion sur la poursuite ou l'abandon de la pratique.

3.2.2.10 Le VIH/sida

Les questions sur le VIH/sida porte sur le comportement sexuel, l'utilisation du condom, la connaissance, attitudes et pratiques concernant le VIH/sida et les IST.

- ◆ Age aux premiers rapports sexuels ;
- ◆ Fréquence des rapports sexuels ;
- ◆ Type de partenaire ;
- ◆ Rapports sexuels à risque ;
- ◆ Différence d'âge avec le partenaire ;
- ◆ Utilisation du condom selon le type de partenaire ;
- ◆ Connaissance des moyens de prévention du VIH/sida ;
- ◆ Abstinence, fidélité, condom ;
- ◆ Transmission mère/enfant ;
- ◆ Dépistage du VIH/sida (général et au cours des soins prénatals) ;

3.2.3 Questionnaire individuel enfant

Il comprend les 8 modules suivants :

- a) caractéristiques socio-démographiques,
- b) enregistrement des naissances et éducation de la petite enfance ;
- c) la vitamine A ;
- d) l'allaitement ;
- e) les soins donnés aux enfants malades ;
- f) la prévention du paludisme chez l'enfant ;
- g) la vaccination,
- h) Mesures anthropométriques

3.2.3.1 Enregistrement des naissances et éducation de la petite enfance

- ◆ Pourcentage des enfants âgés de moins de 5 ans dont leurs naissances ont été enregistrées dans les délais légaux;
- ◆ Pourcentage des enfants ne disposant pas d'acte de naissance selon les raisons ;
- ◆ Taux de fréquentation d'un programme préscolaire ou d'éveil par sexe pour les enfants âgés de 3 à 5 ans,
- ◆ Pourcentage de membre appartenant aux ménages qui apportent le soutien aux activités d'éveil de l'enfant par la lecture, les chansons, les contes, les calculs aux enfants.

3.2.3.2 Vitamine A

- ◆ Pourcentage des enfants ayant reçu la supplémentation en vitamine A ;
- ◆ Pourcentage des enfants ayant reçu la supplémentation en vitamine A selon la durée et le lieu ;

3.2.3.3 Allaitement

- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 4 mois allaités exclusivement au sein ;
- ◆ Pourcentage des enfants de 12 à 23 mois toujours allaités au sein,
- ◆ Pourcentage des enfants de 6 à 9 mois ayant reçu le lait maternel et les aliments complémentaires ;

3.2.3.4 Soins des enfants malades :

- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant eu la diarrhée durant les deux dernières semaines;
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans traités au TRO ;
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans traités à domicile (liquide et alimentation)
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant souffert des IRA ;
- ◆ Pourcentage des mères d'enfants, ayant des connaissances sur les signes de gravité des maladies;
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant souffert de l'IRA selon le lieu de traitement;

3.2.3.5 Le paludisme

- ◆ Pourcentage enfants de moins de 5 ans ayant fait la fièvre dans les 15 jours précédant l'enquête ;
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant fait la fièvre selon le lieu de traitement ;
- ◆ Pourcentage enfants de moins de 5 ans ayant reçu un traitement approprié pendant la période de fièvre (anti-paludéen);

- ◆ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui utilisent une moustiquaire imprégnée

3.2.3.6 La vaccination

- Pourcentage des enfants de 0-11 mois vaccinés contre les antigènes : BCG, DTC, Polio et Rougeole ;
- Taux d'abandon entre la première et la troisième dose pour les vaccins à doses multiples;
- Pourcentage des enfants vaccinés contre la polio au cours de journées nationales de vaccination ;

3.2.3.7 Nutrition / Mesures anthropométriques :

Dans un ménage ; tous les enfants de moins de 5 ans seront pesés et mesurés de façon à déterminer leur état nutritionnel (émaciation, insuffisance pondérale et retard de croissance pour les enfants, et Indice de Masse Corporelle pour les femmes).

- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant un retard de croissance (taille par rapport à l'âge) ;
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant de l'insuffisance pondérale (poids pour âge) ;
- ◆ Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant une émaciation (poids-taille)
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans pesés à la naissance,
- ◆ Pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant un faible poids à la naissance (moins de 2,5 kg) ;

3.2.3.8 Test du sel

Dans tous les ménages enquêtés, le sel utilisé pour la cuisine sera testé pour déterminer sa teneur en iode. Les résultats du test permettront de déterminer la proportion de femmes et d'enfants vivant dans des ménages utilisant du sel suffisamment iodé.

3.3 Déroulement des opérations sur le terrain

3.3.1 Formation des agents de collecte

La formation du personnel de terrain qui sera utilisé pour l'exécution de l'enquête finale de la MICS-3 débutera trois semaines avant le lancement des travaux de terrain et durera un peu plus de deux semaines. Cette formation sera animée par les membres de l'équipe technique de l'enquête avec l'intervention éventuelle des techniciens et experts des autres structures ministérielles et instituts concernés par l'enquête (principalement les représentants des Ministères de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Promotion féminine, des Enseignements primaire et secondaire etc.

Les catégories suivantes d'agents seront utilisées pour l'exécution sur le terrain de l'enquête : le Superviseur/Chef d'équipe, le Contrôleur(se) et l'Agent enquêteur.

Le Chef d'équipe : Il aura sous sa responsabilité en moyenne 4 agents enquêteurs (trices) et un(e) contrôleur(se). C'est lui qui procédera à la répartition des tâches du contrôleur(se) et des enquêteurs (trices) sur le terrain. Il sera aussi chargé du contrôle de la qualité et de l'exhaustivité du travail des enquêteurs placés sous son autorité ;

Le contrôleur (se) : Il (elle) aura pour tâche de contrôler les questionnaires remplis par les 4 enquêteurs(trices) avec lesquels il fait équipe et de procéder aux mesures anthropométriques des enfants.

L'agent enquêteur (trice) : Il (elle) administre le questionnaire aux populations enquêtées et enregistre sur ce document les réponses fournies par celles-ci.

Des conditions de niveau et d'expérience qui seront précisées ultérieurement seront exigées à tous les postulants avant leur recrutement effectif.

La supervision de la collecte des données sera effectuée par la DGSCN avec l'appui des Directions Régionales de la Statistique. Hormis cette supervision, il est prévu que des missions de coordination de l'équipe technique centrale se rendent sur le terrain pour s'assurer du bon déroulement des travaux.

3.3.2 Campagne de sensibilisation avant et pendant les travaux de collecte

L'exécution de l'enquête sur le terrain sera précédée de l'information des autorités politiques et administratives (Préfets et sous-Préfets des zones choisies pour l'enquête), des Elus (Députés), des chefs de village et de quartier. Ceux-ci se chargeront à leur tour d'informer la population à travers une campagne de sensibilisation méthodique et bien ciblée afin de faciliter l'accueil des enquêteurs par la population et garantir ainsi le succès de l'enquête. La société civile et les ONG qui mènent des actions sur le terrain pour le développement de l'enfant togolais et pour la promotion de la femme et le bien-être de la famille seront associées à la campagne de sensibilisation. Les Directeurs régionaux de la Statistique apporteront un appui à la réalisation de cette campagne qui s'appuiera sur :

- des émissions à la radio,
- des reportages sur la situation de l'exécution de certains programmes de santé et d'éducation et d'assainissement,
- des articles dans la presse écrite,
- des affiches et plaquettes
- des guides et brochures, etc.

Le Comité de Pilotage et la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale seront chargés de la mise en œuvre de la stratégie et des actions de sensibilisation retenues pour la MICS-3.

3.3.3 Enquête pilote

Il sera réalisé une enquête pilote dans deux localités non retenues pour l'enquête principale ; il s'agit d'une localité urbaine et d'une localité rurale. Cette enquête qui interviendra environ un mois avant l'enquête finale servira à tester le questionnaire et tout le dispositif d'exécution de l'enquête avant sa mise en œuvre.

3.3.4 Travaux de collecte des données

L'enquête sera exécutée dans les grappes tirées selon la méthodologie d'échantillonnage décrite ci-dessus. Dans ces grappes, on procédera à l'interview de tous les ménages à partir du Questionnaire Ménage. L'interview se fera selon la méthode du "porte à porte". Tous les individus vivant dans les ménages enquêtés seront enregistrés avec leurs caractéristiques sociodémographiques. Ensuite, on s'adressera aux mères ou aux nourrices de jeunes enfants au sujet de la santé des enfants dont elles sont responsables. Pour les questions relatives à tout le ménage, les réponses seront fournies par le Chef de ménage.

Une communication étroite entre la Direction Technique de l'enquête et le personnel de terrain sera établie pendant le travail de collecte. Les détails concernant la supervision et les communications seront discutés durant la formation et figureront dans les manuels de l'enquêteur et du chef d'équipe.

Le contrôle de qualité sera assuré à travers la supervision et le suivi des équipes pendant les travaux sur le terrain. Les chefs d'équipe seront responsables de la qualité du travail de leur équipe : ils tiendront des réunions régulières avec leur équipe de façon à renforcer leur formation et à corriger les erreurs éventuelles commises au cours de la collecte. De plus, les chefs d'équipe devront ré interviewer environ 5% des ménages de façon à contrôler la qualité des données. Ces ré interviews, limitées à certaines sections du questionnaire seront menées avant de quitter la grappe.

Afin de renforcer le contrôle de qualité, les Directeurs régionaux de la Statistique qui sont plus proches des équipes seront présents sur le terrain au moment de l'enquête. Ils auront à visiter régulièrement les agents de terrain, et seront responsables du contrôle de qualité des interviews (assister à des enquêtes et vérification des questionnaires).

Des documents techniques seront produits, en particulier :

- le manuel des enquêteurs/enquêtrices ;
- le manuel des chefs d'équipe/contrôleuses ;
- les fiches d'affectation des enquêteurs/contrôleuses.

3.4 Traitement des données de l'enquête

L'exploitation des données de la MICS-3 portera sur :

- la vérification des questionnaires issus du terrain ;
- la codification des questionnaires ;
- la saisie des données ;
- l'apurement des données ;
- la tabulation.

Les logiciels qui seront utilisés pour la saisie, l'apurement et la tabulation des données de la MICS-3, 2005 sont le CSPRO (Census and Surveys Programs), système intégré permettant de faire la saisie, les contrôles de cohérence et l'apurement des données ; le SPSS pour identifier les aberrations, effectuer les corrections et produire les tableaux statistiques.

La saisie et la vérification (double saisie) de tous les questionnaires seront effectuées par 8 agents de saisie. Par ailleurs, deux statisticiens-informaticiens superviseront l'ensemble des activités de traitement des données et seront chargés de la gestion des questionnaires.

La DGSCN et l'UNICEF fourniront 9 ordinateurs pour le traitement des données. Le personnel de traitement des données assistera à une partie de la formation des enquêteurs/enquêtrices de façon à se familiariser avec les questionnaires et à en comprendre la logique interne. La DGSCN fournira une salle suffisamment grande pour contenir les 6 postes de saisie et munies d'étagères pour permettre le stockage des questionnaires. Ce local devra être en sécurité et l'alimentation électrique devra être assurée de façon régulière.

Dès la fin de la deuxième semaine des travaux de terrain, les documents relatifs aux grappes seront acheminés au fur et à mesure à Lomé en vue de la préparation pour la saisie. Les données seront saisies sur 8 micro-ordinateurs utilisant le logiciel CsPro avec l'accord de l'UNICEF. Huit (8) opérateurs (trices) de saisie seront recrutées pour cette activité. Afin d'assurer le contrôle de la qualité des informations recueillies, tous les questionnaires feront l'objet de vérification et de contrôle de cohérence interne réalisés par une équipe de deux (2) agents vérificateurs. Les procédures et les programmes standard élaborés au titre des MICS-3 et adaptés au questionnaire du Togo seront utilisés pendant tout le processus.

3.5 Analyse et publication des résultats de l'enquête

Au vu des objectifs assignés à cette étude, plusieurs méthodes d'analyse seront appropriées pour conduire le projet. L'analyse descriptive sera particulièrement utilisée pour le calcul des indicateurs et l'analyse de la situation selon les différents domaines de l'étude. L'analyse sera également enrichie par les techniques d'analyse que l'UNICEF compte mettre à la disposition des pays devant réaliser MISC3.

Deux rapports seront rédigés sur la base des résultats de la MICS-3: Un rapport préliminaire sur les principaux résultats de l'enquête et un rapport final. Le rapport préliminaire sera publié environ un mois après la fin des travaux sur le terrain. Le rapport final national sera publié après validation du rapport préliminaire. Dès que le rapport national sera prêt, la DGSCN organisera un séminaire national et des séminaires régionaux de présentation des résultats. L'UNICEF et les autres agences du Système des Nations Unies apporteront leur assistance à la préparation du séminaire et y participeront activement. Il est prévu également dans le cadre de la diffusion des résultats de la MICS-3, la confection d'un CD-ROM.

Il conviendra d'identifier dès le début, les membres de l'équipe d'analyse.

4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ENQUETE MICS3–2005

Un **Comité Technique de Pilotage** des travaux sera mis en place pour faciliter la préparation et la mise en œuvre de la MICS – 3. Il regroupera des représentants des Ministères concernés par l'enquête : Développement et Aménagement du Territoire (3), Santé –DISER (1), Enseignement primaire et secondaire –DPPEE-(1); Ministère de la Population, des Affaires Sociales et Promotion féminine (1), les Coordonnateurs de la Cellule du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté –DSRP-(1), des OMD (1), des représentants des agences du système des Nations Unies (5) et des représentants des ONG (FONGTO (1), UONGTO(1)). La coordination du Comité de Pilotage sera assurée par le Coordonnateur du Programme de coopération Togo/UNICEF.

Ses attributions seront les suivantes :

- Examen et adoption des objectifs, des résultats attendus et donner des orientations à l'enquête pour s'assurer de la prise en compte des besoins des utilisateurs;
- Examen et adoption du questionnaire de l'enquête;
- Examen et adoption du plan d'analyse (plan du rapport final);

- S'assurer du respect du calendrier de l'enquête : appréciation sur le déroulement de l'enquête et les résolutions des problèmes ;
- Examen et adoption du rapport final (après atelier de finalisation) avant impression à l'imprimerie;
- Contribution à la mobilisation des ressources.

Le Comité de pilotage se réunira de façon périodique sur convocation de son Président qui est le coordonnateur général du Programme de Coopération TOGO – UNICEF. Au cours de ses réunions, il examinera et adoptera les documents qui lui seront soumis par l'organe d'exécution de l'enquête qui est la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) sera responsable de l'exécution de la MICS – 3. A ce titre, cette institution, avec l'appui technique de l'UNICEF, assurera :

- la conception méthodologique de l'enquête;
- l'élaboration du manuel des enquêteurs;
- la formation et la sélection des agents enquêteurs, des agents codificateurs et des agents de saisie;
- la réalisation de l'enquête sur le terrain ;
- l'exploitation (codification et saisie) et le traitement des données;
- la production du rapport préliminaire ;
- l'analyse des résultats;
- la finalisation/édition du rapport final ;
- la dissémination des résultats.

Elle collaborera, à tous les stades d'exécution de l'Enquête avec les autres institutions et organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent et œuvrent dans les domaines de la survie, du développement et de la protection des enfants et des femmes.

L'UNICEF- Togo, est responsable de la gestion de ses ressources allouées au financement de l'enquête. La procédure administrative et financière de l'UNICEF sera appliquée (avance de fonds au Gouvernement et achats par l'UNICEF des matériels/équipements). De plus, l'UNICEF apporte l'expertise, l'encadrement technique, la contribution matérielle et financière nécessaire pour garantir la qualité des résultats de l'enquête.

Le Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire travaillera en collaboration avec l'UNICEF (partenaire principal) à la mobilisation des ressources auprès des autres Agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, OMS) et partenaires pour appuyer la mise en œuvre de l'enquête et la sensibilisation de la population. Le financement de la MICS – 3 sera assuré par l'UNICEF et les organismes donateurs. Le Gouvernement togolais apportera sa contribution par la mise à la disposition des cadres techniques, des locaux et une partie de la logistique de l'enquête.

5. RESULTATS ATTENDUS

Trois rapports seront rédigés sur la base des résultats de MICS 3 : un rapport préliminaire sur les principaux résultats de l'enquête, un rapport final et un rapport de synthèse.

Le rapport préliminaire sera publié environ un mois après la fin des travaux sur le terrain. Il sera bref et comprendra une quinzaine de tableaux définis dans le rapport préliminaire modèle du programme MICS. Le texte qui accompagne le rapport sera bref et ne dépassera pas dix pages. Ce rapport sera en français et sera rédigé conjointement par la DGSCN et le Comité de Pilotage. Environ 250 exemplaires seront imprimés. La DGSCN sera chargée de la distribution au niveau national et l'UNICEF assurera une diffusion limitée au niveau international.

Le rapport final national sera publié dans les 6 mois suivant la fin des travaux sur le terrain. Ce rapport sera en un seul volume et aura environ 150 pages. Les tableaux seront élaborés par la DGSCN en collaboration avec l'UNICEF. Le rapport sera en français et sera rédigé conjointement par le personnel de la DGSCN, d'autres institutions impliquées dans le projet et par le personnel de l'UNICEF. L'UNICEF et les autres agences du SNU seront chargés de la production de 2.000 copies du rapport final. La DGSCN recevra environ 1.000 exemplaires de ce rapport et sera responsable de la distribution des exemplaires des ministères et de la société civile ; l'UNICEF se chargera de la diffusion des 1000 autres auprès des institutions et organisations au Togo qui sont intéressées par les résultats.

Le rapport de synthèse sera préparé et publié en même temps que le rapport final. Ce rapport sera en un seul volume et aura environ 30 pages. Le rapport sera en français et sera rédigé conjointement par le personnel de la DGSCN et l'UNICEF. Il présentera les principaux résultats de l'enquête et s'adressera aux responsables politiques et responsables de programmes. L'UNICEF et les autres agences du SNU seront chargés de la production de 2.000 copies du rapport de synthèse. La DGSCN recevra environ 1.000 exemplaires de ce rapport et sera responsable de la distribution des exemplaires auprès des ministères et société civile et l'UNICEF auprès des institutions et organisations au Togo qui sont intéressées par les résultats. L'UNICEF assurera la diffusion au niveau international. Les organismes ayant sponsorisé l'enquête recevront une quantité suffisante du rapport final en vue d'une large diffusion au sein de leur institutions respectives.

Dès que le rapport national et le rapport résumé seront prêts, la DGSCN organisera un séminaire national de présentation des résultats. L'UNICEF apportera son assistance à la préparation du séminaire et y participera activement.

5.1 Contenu (suggéré) du rapport final

- 1- La situation des enfants et des femmes au niveau national et par zone de résidence
- 2- Les progrès réalisés
- 3- Analyse du niveau de l'indicateur selon le genre, les caractéristiques socio démographiques et culturelles des cibles, de leurs familles et comment les programmes mis en œuvre ont contribué à ces progrès.
- 4- Les conclusions et recommandations

5.2 Utilisation des données

Une fois le rapport national et le rapport résumé publiés, le fichier des données de l'enquête sera à la disposition de toute institution ou individu intéressé qui souhaiterait conduire des analyses supplémentaires, aussi bien au niveau national qu'international.

6. CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES

Les premières activités du projet démarreront dès le protocole d'accord sera signé. L'ensemble des activités jusqu'à la finalisation du rapport et la divulgation des résultats dureront onze mois.

Tâches	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Sept 05	Oct. 05	Nov. 05	Déc. 05	Janv. 06	Fév. 06	Mars 06	Avril 06	Mai 06	Juin 06
Identification des personnes ressources et coordonnateur de l'enquête, plan de l'enquête										
Tirage des grappes										
Adaptation des matériaux questionnaires et pré-test										
Sensibilisation des autorités régionales										
Enumération et mise à jour de la base de sondage										
Tirage des ménages										
Mettre en place le dispositif logistique										
Recrutement et formation des enquêtrices										
Enquête principale										
Saisie des données										
Apurement et tabulation										
Rapport préliminaire										
Finalisation du rapport (y compris l'atelier d'analyse)										
Divulgation des résultats (y compris l'atelier de dissémination)										

BUDGET : 214,098\$

Contribution UNICEF :	90,000\$
Contribution Gouvernement :	15,000\$
Contribution partenaires :	30,000\$
Unicef HQ	79,098\$

ANNEXE 1 BUDGET MICS3 TOGO

ELEMENTS	Nombre		Durée		Coût Unitaire		Total
1. Personnel							
1,1 Personnel d'encadrement technique							
1.1.1 Directeur national de l'enquête	1	personne	7	Mois	200 000	FCFA	1 400 000
1.1.2 Directeur technique	1	personne	7	Mois	180 000	FCFA	1 260 000
1.1.3 Coordonnateur Général PC	1	personne	5	Mois	150 000	FCFA	750 000
1.1.4 Superviseurs Régionaux	5	personnes	3	Mois	120 000	FCFA	1 800 000
1.1.5 Statisticien-Informaticien	2	personnes	7	Mois	175 000	FCFA	2 450 000
1.1.6. Statisticien d'enquête	2	personnes	7	Mois	150.000	FCFA	2.100.000
1,2 Consultants nationaux							
1.2.1 Consultant Géographe Démographe	1	personne	2	Mois	700 000	FCFA	1 400 000
1.2.2 Consultant sondage	1	personne	5	jours	161500	FCFA	807 500
1,3 Personnel d'appui administratif							
1.3.1 Secrétaire	1	personne	5	Mois	50 000	FCFA	250 000
1.3.2 Comptable	1	personne	5	Mois	70 000	FCFA	350 000
1,4 Personnel de collecte de l'enquête							
1.4.1 Cartographie							
1.4.1.1 Cartographes	20	personnes	1	Mois	160 000	FCFA	3 200 000
1.4.1.2 Enumérateurs	20	personnes	1	Mois	150 000	FCFA	3 000 000
1.4.1.3 Chauffeurs	6	personnes	1	Mois	75 000	FCFA	450 000
1.4.1.4 Dessinateurs	4	personnes	1	Mois	100 000	FCFA	400 000
1.4.2 Agents de collecte							
1.4.2.1 Superviseurs/ chefs d'équipe	8	personnes	2	Mois	200 000	FCFA	3 200 000
1.4.2.2 Contrôleurs	8	personnes	2	Mois	200 000	FCFA	3 200 000
1.4.2.3 Enquêteurs (trices)	32	personnes	2	Mois	180 000	FCFA	11 520 000
1.4.2.4 Chauffeurs	8	Chauffeurs	2	Mois	75 000	FCFA	1 200 000
1.4.2.5 Traducteurs	8	personnes	10	Jours	10 000	FCFA	800 000
1.4.2.6 Agent de saisie	8	Agents	2	Mois	150 000	FCFA	2 400 000
Sous-total							41 937 500
2. Formation							
2,1 Cartographie							
2.1.1 Cartographes	25	personnes	2	jour	2 000	FCFA	100 000
2.1.2 Enumérateurs	25	personnes	2	jour	2 000	FCFA	100 000
2.1.3 Dessinateurs	4	personnes	2	jour	2 000	FCFA	16 000
2.1.4 Formateurs	2	personnes	2	jour	10 000	FCFA	40 000
2.1.5 Location de salle			2	Jours	10 000	FCFA	20 000
2,2 Personnel de collecte							
2.2.1 Superviseurs/ chefs d'équipe	8	personnes	14	Jours	7 000	FCFA	784 000
2.2.2 Contrôleurs	8	personnes	14	Jours	2 000	FCFA	224 000
2.2.3 Enquêteur (trices)	32	personnes	14	Jours	2 000	FCFA	896 000
2.2.4 Chauffeurs	1	Chauffeur	14	Jours	2 000	FCFA	28 000
2.2.5 Traducteurs	8	personnes	14	Jours	2 000	FCFA	224 000
2.2.6 Agent de saisie	8	Agents	14	Jours	2 000	FCFA	224 000
2.2.7 Location de salle			14	Jours	10 000	FCFA	140 000
2.2.8 Formateurs et Agents d'appui (Santé, Aff. Soc.Ed.)					5.000	FCFA	230 000
Sous-total							3 026 000
3. Transport							
3,1 Cartographie							
3.1.1 Location de véhicules	3	Véhicules	30	jours	25 000	FCFA	2 250 000
3.1.2 Réhabilitation de véhicules (GVT)	3	Véhicules			750 000	FCFA	2 250 000
3.1.3 Réhabilitation de Moto (GVT)	20	motos			60 000	FCFA	1 200 000
3.1.4 Carburant cartographie						FCFA	6 000 000
3.1.5 lubrifiants	3000	litres			420	FCFA	1 260 000
3.1.6 Hébergement forfait							500 000
3.1.7 Assurances forfait							200 000

3.2 Collecte							
3.2.1 Location de véhicule	6	Véhicules	60	Jours	25 000	FCFA	9 000 000
3.2.2 Véhicule (GVT)	2	Véhicules	60	Jours		FCFA	
3.2.3 Indemnités de transport	54		10		3 000	FCFA	1 620 000
3.2.4 Carburant	10	Véhicules	75	Jours	8 400	FCFA	6 300 000
3.2.5 Entretien Véhicules						FCFA	3 000 000
3.2.6 Mission des consultants(carto)	1	visite	10	Jours	18 000	FCFA	180 000
3.2.7 Mission des consultants	3	visites	7	Jours	18 000	FCFA	378 000
3.2.8 Mission du Comite de Suivi	15	Visites	10	Jours	18 000	FCFA	2 700 000
Sous-total							36 838 000
4. Prétest							
4.1.1 Enquêteur/trices	20	personnes	10	Jours	5 000	FCFA	1 000 000
4.1.2 Equipe technique	7	personnes	30	Jours	10 000	FCFA	2 100 000
4.1.3 Chauffeurs	3	Chauffeurs	10	Jours	2 000	FCFA	60 000
Sous-total							3 160 000
5. Matériel fongible							
5.1.1 Fournitures de bureau (papier, stylo, marqueur etc)						FCFA	2 000 000
5.1.2 Matériel de cartographie						FCFA	300 000
5.1.3 Chemises à sangle et boîtes à archive						FCFA	400 000
5.1.4 Fournitures informatiques (papiers, disquettes, Clés USB, CD, Toner)						FCFA	1 000 000
5.1.5 Sacoches	40	Unité			5 000	FCFA	200 000
5.1.6 Pharmacie (Cartographie+collecte)	40	Unité			5 000	FCFA	200 000
5.1.7 Natte	40	Unité			3 000	FCFA	120 000
5.1.8 Lampe Torches	40	Unité			1 000	FCFA	40 000
5.1.9 Lampe tempête	40	Unité			5 000	FCFA	200 000
Sous-total						FCFA	4 460 000
6. Equipement							
6.1.1 Toises	10	Unité			30 000	FCFA	300 000
6.1.2 Pèse-personne	10	Unité			52 500	FCFA	525 000
6.1.3 GPS	10	Unité			100 000	FCFA	1 000 000
6.1.4 Kits de sel	500	Kits			1 200	CFA	600 000
Sous-total							2 425 000
7. Divers							
7.1.1 Maintenance équipement					1 000 000	FCFA	1 000 000
7.1.2 Vidéo projecteur	1	Unité			1 100 000	FCFA	1 100 000
7.1.3 Hub de 24 ports	1	Unité			60 000	FCFA	60 000
7.1.4 Câbles réseaux					200 000	FCFA	200 000
7.1.5 Installation réseaux					150 000	FCFA	150 000
7.1.6 Impression des questionnaires		pages				FCFA	5 000 000
7.1.7 Photocopies des cartes et manuels						FCFA	500 000
7.1.8 Communications (téléphone, fax, envoi de poste, etc.)						FCFA	300 000
7.1.9 Rédaction des rapports						FCFA	3 000 000
7.1.10 Impression des rapports						FCFA	1 000 000
7.1.11 Publication et dissémination des résultats						FCFA	3 000 000
Sous-total						FCFA	15 310 000
Total							107 156 500

BUDGET TOTAL	UNICEF	AUTRES PARTENAIRES	GVT TOGO	GAP	BR UNICEF	
107 049 000	45 000 000	15 000 000	7 500 000	39 549 000	39 549 000	FCFA
214 098	90 000	30 000	15 000	79 098	79 098	\$ US